



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

PRENEZ AVIS que les séances régulières du conseil ont lieu, sauf exception, à 19 heures, à tous les seconds lundis du mois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ces séances sont publiques et les délibérations et les décisions du conseil sont consignées sous la forme de procès-verbaux disponibles à l'hôtel de ville pendant ses heures d'ouverture. Les procès-verbaux sont également publiés dans le site Internet de la Ville (version francophone uniquement).

Les séances se tiendront aux dates suivantes pour l'année 2021 :

- 11 janvier
- 8 février
- 8 mars
- 12 avril
- 10 mai
- 14 juin
- 12 juillet
- 9 août
- 13 septembre
- 4 octobre
- 15 novembre
- 13 décembre

DONNÉ À STANSTEAD, ce 24 novembre 2020.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Cowansville, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 24^e jour du mois de novembre 2020.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier